

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

DÉBAT GÉNÉRAL

Fort préoccupé du fossé de plus en plus grand qui se creuse entre les pays développés et les pays en voie de développement, le Canada a assumé un rôle de premier plan dans le dialogue Nord-Sud devant aboutir à un nouvel ordre économique mondial. En 1976, outre qu'il a participé activement à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D. IV), tenue à Nairobi en mai, le Canada a coprésidé la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.) organisée à Paris, par l'intermédiaire de son ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan MacEachen. La position du Canada sur les problèmes, très complexes, en cause a été exposée par le représentant du Canada à la Deuxième Commission (économique et financière) de l'Assemblée générale, M. Geoffrey Bruce, le 15 octobre 1976.

Point n'est besoin de débattre les fondements des relations économiques Nord-Sud. Il est assez évident que bien des peuples représentés ici sont moins avancés dans leur quête d'une plus grande égalité économique mondiale qu'il y a dix ans.

Il a été démontré que le pouvoir d'achat effectif de nombreux pays en développement et, parmi ceux-ci, de presque tous les pays importateurs de pétrole, s'est érodé depuis le début de la décennie. D'ailleurs, dans l'ensemble les échanges des pays en développement importateurs de pétrole ont probablement subi une baisse de 1970 à 1975. Le fait que les échanges des pays industrialisés aient diminué simultanément d'une façon sensiblement analogue est une bien piètre consolation.

Améliorer la situation des pays en voie de développement exportateurs de produits de première nécessité, voilà quel doit être l'objectif fondamental de la communauté internationale. Le pétrole mis à part, douze grands produits de base correspondent à environ 80 p. cent des recettes d'exportation totales de ces pays. Alors que les possibilités de reprise économique généralisée se concrétisent de plus en plus, le degré de vulnérabilité de l'économie des pays en voie de développement face à des fluctuations futures demeure potentiellement fort alarmant. Nous n'abandonnons toutefois pas l'espoir que la décision prise à la C.N.U.C.E.D. IV de mettre en oeuvre un programme intégré pour les produits de base contribuera de façon concrète à la solution des problèmes touchant au commerce de ces produits et se posant aux pays en voie de développement.

Selon nous on doit s'attacher, dans ce domaine, à appliquer des mesures destinées à réduire les fortes fluctuations des prix des matières premières. En tant qu'important participant aux échanges commerciaux sur ce plan, le Canada voit dans l'instabilité des marchés des produits de base une faiblesse fondamentale du système international des échanges qu'il est urgent de corriger. Nous avons salué l'adoption par consensus à la C.N.U.C.E.D. IV d'une résolution portant sur ce sujet et, comme l'a déclaré le secrétaire d'État dans son rapport sur cette Conférence à la Chambre des communes en juin:

"Le Canada continuera d'appuyer le principe de la responsabilité financière conjointe entre le producteur et le consommateur, sur base obligatoire, à l'égard du financement des stocks régulateurs qui s'inscriraient dans le cadre d'accords sur les produits de base prévoyant un tel dispositif. Il participera activement aux négociations et aux consultations portant sur des produits de base précis de même que sur les fonds communs. Il veillera à ce que les pays en développement retirent des avantages additionnels des négociations commerciales multilatérales de Genève."

Le commerce des produits de première nécessité souffre du fait que ceux-ci, la plupart du temps, sont exportés en n'ayant subi, pour ainsi dire aucune transformation. Dans les cas où la chose serait économiquement réalisable, une plus grande transformation préalable des produits de base se traduirait par des avantages économiques considérables pour les nations exportatrices, et par une meilleure répartition, à l'échelle internationale, des ressources de production. Un obstacle majeur empêche les pays exportateurs de s'engager dans cette voie, à savoir les mesures douanières imposées par les nations importatrices, mesures qui frappent plus durement les produits de base transformés. Le Canada, dont les grands objectifs visent à une plus grande transformation des produits de première nécessité s'intéresse donc de très près aux négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En effet, une libéralisation appréciable des échanges dans ce domaine marquerait un grand pas vers le règlement du problème que pose le commerce des produits de base.

En un mot, nous souhaitons une réforme du système international des échanges et des paiements afin d'assurer une croissance économique continue et, à cette fin, de contribuer à la production en quantité suffisante des ressources nécessaires à un débloqué dans ce domaine. En raison surtout de la conjoncture économique des dernières années,